

Formation



Droit de priorité : connaître et sécuriser la procédure

Cette formation est également disponible en intra
Cette formation est incluse dans le Pass Avocat

La cession de terrains peu exploités appartenant à des entités publiques peut être un outil d'optimisation foncière, même lorsque l'opération entre dans le champ d'application du droit de priorité. Mais, il convient d'en maîtriser le régime juridique pour sécuriser la procédure et les droits des parties. La loi Elan et l'ordonnance du 17 juillet 2019 ont favorisé les cessions avec décote dans la perspective de la création de logements sociaux ou de la signature d'un bail réel solidaire, ces cessions pouvant être soumises au droit de priorité.

2021

 Tarif	940.00€ HT
 Réf.	SKDUC0023
 Durée	1 jour
 Ville(s)	à distance, PARIS

 Prochaines sessions :

07 au 07 juin. 2021
09 au 09 déc. 2021

Objectifs

- Identifier les cessions soumises au droit de priorité
- Maîtriser l'articulation entre le droit de priorité et le droit de préemption urbain
- Connaître le déroulement de la procédure

Programme

Tarif spécial Associations et Collectivités de moins de 40 000 habitants : bénéficiez de 20% de remise avec le code TARIF-COLLECTIVITE à renseigner au moment de votre inscription.

Notions

- Droit de priorité
- Droit de préemption urbain

Champ d'application matériel

- Biens soumis
Nature des biens
Personnes propriétaires
- Biens exclus

Personnes bénéficiaires

- Titulaire du droit de préemption urbain
- Délégation du droit de priorité (projet de loi Elan)

Mise en œuvre

- Conditions préalables : projet d'action ou réserve foncière répondant aux objets définis à l'article L.300-1, dans l'intérêt général
- Procédure : délais de réponse, options offertes aux parties
- Forme : motivation
- Articulation avec la décote

Fixation du prix de la cession

- Prix correspondant à l'estimation des services fiscaux ou proposition d'un prix inférieur
- Fixation judiciaire devant le Juge de l'expropriation (saisine directe ou sur désaccord du cédant)
- Suites données à la fixation judiciaire

Finalisation de l'exercice du droit de priorité

- Acquisition

Procédure

Option d'un prix inférieur à l'estimation des services fiscaux

- Non acquisition

Durée de validité de la purge

Articulation avec le droit de préemption urbain

Contentieux des décisions de priorité

- Moyens opérants
- Illégalité externe et illégalité interne
- Effets d'une annulation

REMISE DE 20% POUR LES COLLECTIVITÉS DE MOINS DE 40000 HABITANTS

Public

Agents en charge des affaires foncières ou évoluant au sein d'un établissement public foncier

Prérequis

Aucun prérequis n'est nécessaire

Lieu et accès



Dalloz formation
45, rue Liancourt - 75014 Paris
01 40 64 13 00

En bus (28, 38, 58, 68, 88, 91)

En métro (Denfert Rochereau : lignes 4 et 6,
Gaîté : ligne 13)

En RER (Denfert Rochereau : ligne B) et à pied
depuis la gare Montparnasse

Formations dans le même domaine

Absentéisme des agents
publics et politique
locale de maintien dans
l'emploi

Abus de position
dominante : maîtriser les
risques

Accidents du travail et
maladies
professionnelles

Par courrier :
Daloz Formation 45, rue Liancourt
75014 PARIS

Par email :
inscription@dalloz.fr

Par fax :
01 40 64 54 69

Formation : Droit de priorité : connaître et sécuriser la procédure

Je m'inscris à la session :

07/06/2021 - 07/06/2021 - à distance

09/12/2021 - 09/12/2021 - PARIS

SOCIÉTÉ	PARTICIPANT	RESPONSABLE DE L'INSCRIPTION
Raison sociale _____	Mme M.	Mme M.
Adresse _____	Nom _____	Nom _____
Code postal _____	Prénom _____	Prénom _____
Ville _____	Fonction _____	Fonction _____
Fax _____	Tél _____	Tél _____
SIRET _____	Fax _____	Fax _____
Code NAF _____	E-mail _____	E-mail _____
ADRESSE DE FACTURATION (si différente de votre société)		
Contact _____	Raison sociale _____	Tél _____
Adresse _____	Code postal _____	Fax _____
Code NAF _____	Ville _____	SIRET _____

CONDITIONS DE RÈGLEMENT

Total prix € HT : 940.00

Total prix € TTC (TVA en vigueur 20%) : 1,128.00

J'effectue mon règlement par virement bancaire Compte BNP Paribas 30004 01328 00013193945 04

J'effectue mon règlement par chèque à l'ordre de DALLOZ FORMATION à réception de la facture

Inscription dans le cadre de mon Pass Avocat sans droit d'inscription supplémentaire

N° du Pass _____

Je note que les informations recueillies par Dalloz Formation, membre du groupe Lefebvre Sarrut à partir de ce formulaire sont nécessaires au traitement de ma demande. En soumettant ce formulaire, j'accepte que le groupe Lefebvre Sarrut collecte et utilise les données personnelles que je viens de renseigner dans ce formulaire, dans le but de gérer mes demandes, commandes et abonnements et de constituer un fichier client.

En cochant cette case, j'accepte de recevoir des prospections commerciales en lien avec mes centres d'intérêts, et j'ai connaissance que mes données pourront être diffusées aux sous-traitants (prestataires et partenaires) et personnes ayant en charge l'exécution de ces opérations.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement de vos données à caractère personnel, et d'un droit d'opposition et de limitation du traitement de vos données. Vous pouvez exercer ces droits en nous contactant, à l'adresse suivante privacyformation@lefebvre-sarrut.eu, Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL. Pour en savoir plus sur le traitement de vos données à caractère personnel, vous pouvez consulter notre politique de confidentialité.

Consultez nos mentions légales sur www.dalloz-formation.fr

À
Le

J'ai lu, compris et accepté les conditions générales consultable sur www.dalloz-formation.fr
Signature et cachet de l'entreprise

Daloz Formation - SAS au capital de 1.000 € - 822 133 518 R.C.S. PARIS - NAF 8559B - SIRET 822 133 518 00016 - TVA 93 822133518
Déclaration d'activité formation n°11 75 33961 75

Les informations collectées par le présent document sont susceptibles de faire l'objet d'un traitement informatique.
Sur simple demande, nous vous fournirons votre fiche.

Conditions générales de vente consultables en intégralité sur : www.dalloz-formation.fr Rappel des conditions d'annulation. En cas d'annulation de sa participation par le client entre 15 et 4 jours ouvrés avant la date de début de la formation, Dalloz formation facturera 50% du prix non remis de la formation. Si l'annulation intervient dans les 3 jours qui précèdent la date de formation, Dalloz lui facturera 100% du prix non remis.